

Questionnaire à Google au titre III de la loi du 22 décembre 2018 relative à la lutte contre la manipulation de l'information

PRESENTATION DES SERVICES

Merci d'indiquer :

- le nom des services,
- les nom, raison sociale et domiciliation de la société opératrice,
- le nombre de visiteurs uniques par mois de chaque service en **France** (moyenne mensuelle en **2021** et en **2022**) :

* *NB : il est demandé à Google de faire une réponse distincte pour chacun de ses services concernés lorsque les réponses aux questions posées ci-dessous diffèrent.*

QUESTIONS SUR LA LUTTE CONTRE LA MANIPULATION DE L'INFORMATION SUR GOOGLE

1. Rappeler la ou les définition(s) des fausses informations (ou de toute notion voisine adoptée) et des phénomènes de manipulation de l'information retenue par Google pour appliquer sa politique de modération en la matière.

Gestion des risques systémiques en matière de désinformation

2. Quels sont les premiers enseignements que Google tire de sa mise en conformité avec le règlement européen du 19 octobre 2022 sur les services numériques en matière d'évaluation et d'atténuation des risques systémiques relatifs à la désinformation ?
3. Comment Google articule-t-il sa politique de modération et le respect de la liberté d'expression et de communication sur ses services ?
4. Quels sont les premiers enseignements que Google tire de la mise en œuvre des engagements de Code européen renforcé de bonnes pratiques sur la désinformation (CED) ?

Moyens et mesures en situation spécifique

5. Quelles mesures Google met-il en œuvre pour lutter contre la manipulation de l'information en lien avec :
 - **la guerre en Ukraine,**
 - **le changement climatique,**
 - autres situations spécifiques (à préciser) ?

Actualités du service en matière de lutte contre la manipulation de l'information

Questions spécifiques à Google Search

6. La déclaration annuelle sur les moyens mis en œuvre par Google au titre de la loi du 22 décembre 2018, adressée à l'Arcom le 1^{er} juillet 2022, indiquait ceci : « *il est prévu que le formulaire de signalement de contenus pour des raisons juridiques de Google Actualités mentionne explicitement la catégorie "fausses informations" parmi les motifs qu'un utilisateur peut choisir pour signaler un*

contenu. Pour des raisons techniques, cette mise à jour sera réalisée au cours de l'été 2022. » (p.16).

Au 20 juillet 2023, ce motif est toujours absent du formulaire de signalement de contenus. Quelles sont les raisons de cette absence ?

7. Moyens mis en œuvre pour œuvrer à la fiabilité des résultats de recherche :

- Quelles sont les sources dont sont extraites les informations (texte, image...) reprises dans les capsules d'information apparaissant parmi les résultats de recherche ?
- Les résultats d'une requête sur Google Search font apparaître des encarts « Autres questions ». Quelles sont les sources dont sont extraites les informations proposées en réponse à ces questions ? Comment leur qualité est-elle évaluée ?
- Google indiquera s'il a mis en place des coopérations avec Twitter pour contrôler les *tweets* mis en avant dans les résultats de recherche sur Google Search et comment leur qualité et fiabilité sont évaluées.

Questions spécifiques à YouTube

8. Le 17 mars 2023, YouTube a annoncé avoir réévalué sa politique en matière de lutte contre la désinformation en période électorale en indiquant ne plus retirer les contenus qui diffusent de fausses allégations selon lesquelles des fraudes, erreurs ou dysfonctionnements généralisés se sont produits lors de l'élection présidentielle de 2020 et d'autres élections présidentielles américaines antérieures (*« we will stop removing content that advances false claims that widespread fraud, errors, or glitches occurred in the 2020 and other past US Presidential elections »*)¹.

Cette évolution des politiques de YouTube concerne-t-elle les scrutins (i) passés et (ii) à venir, en France et en Europe ?

9. Quelle est la politique de YouTube en matière de lutte contre la manipulation de l'information (et notamment de modération) sur :

- les contenus éphémères (*« stories »*) :
- les contenus *live* :

Notamment, le dispositif de signalement de ces contenus diffère-t-il de celui des autres contenus ?

QUESTIONNAIRE COMPLEMENTAIRE – SUIVI ANNUEL

10. Google est invité à commenter les préconisations formulées par l'Arcom dans son précédent bilan sur la lutte contre la manipulation de l'information (rappel en annexe) et à préciser si des mesures ont été prises à cet égard.

11. Google pourra également faire état de toute autre actualité et toute évolution notable en matière de lutte contre la manipulation de l'information sur ses services depuis sa précédente déclaration annuelle.

¹ <https://blog.youtube/inside-youtube/us-election-misinformation-update-2023/>